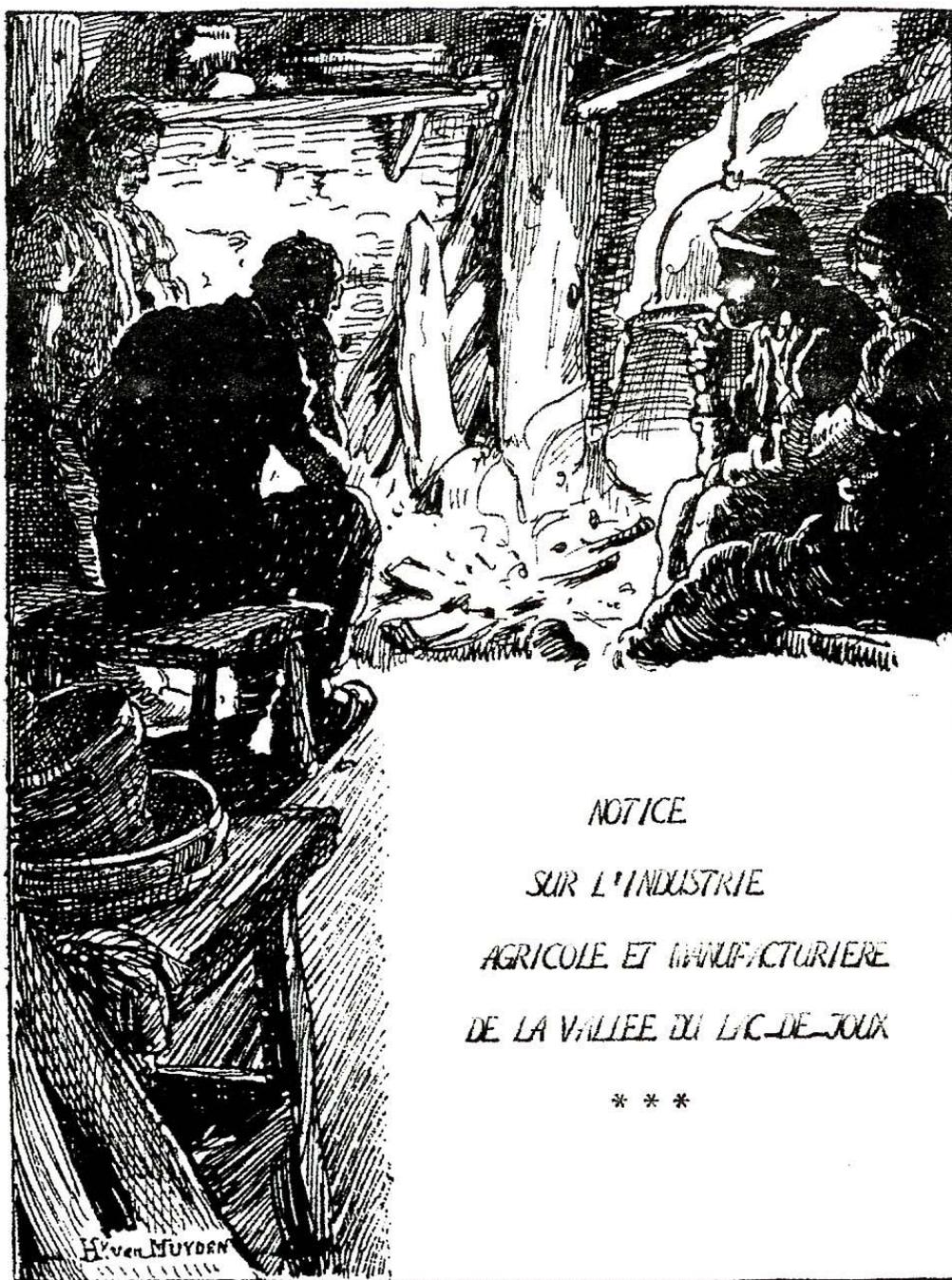


S. BÉRIEZ



NOTICE
SUR L'INDUSTRIE
AGRICOLE ET MANUFACTURIÈRE
DE LA VALLÉE DU LUC-DE-JOUX

* * *

EDITIONS LE PÈLERIN

COLLECTION "REPRINT"

NO 3

S. BERDEZ

NOTICE SUR L'INDUSTRIE AGRICOLE ET MANUFACTURIERE

DE LA VALLEE DU LAC-DE-JOUX

1835

EDITIONS LE PELERIN

1993

COLLECTION "REPRINT"

1. Hector Golay *Les familles de la Vallée de Joux, leur origine et leurs armoiries, reprise en 1993 de l'édition originale de 1906.*
2. Philippe-Sirice *Précis historique sur la Vallée du Lac-de-Joux, reprise en 1993 de l'édition de 1856.*
 Bridel
3. S. Berdez *Notice sur l'industrie agricole et manufacturière de la Vallée du Lac-de-Joux, reprise en 1993 de l'édition originale de 1835.*

* * *

Le texte de S. Berdez, "Notice sur l'industrie agricole et manufacturière de la Vallée du Lac-de-Joux", a déjà paru aux éditions Le Pèlerin. Il constituait alors le no 15 de la série Etudes et documents, imprimé en 1976.

INTRODUCTION

Le XVIII^e siècle ouvre la voie des imprimés propres à la Vallée. Tous issus des voyageurs qui la parcoururent et qui donnèrent bientôt leurs impressions par écrit. Ainsi Correvon, Saussure, Goethe, Mallet, furent-ils nos premiers chroniqueurs.

Berne s'en alla. Vaud se créa. L'esprit changea. On souhaita dès lors non plus seulement une vision large d'un coin de terre qui vous le restitue, tant passé que présent, sans s'attarder outre mesure dans les détails, mais une approche plus aigüe et plus systématique. Elle s'inaugure avec le juge Nicole qui donna à la région son plus beau texte historique. Ecrit en 1780, encore au temps de LL.EE., il ne sera toutefois publié qu'en 1840. Duquel pourtant, en 1814, le doyen Bridel aura pu extraire son précis historique, le no 2 de la présente collection, la première en date de nos histoires imprimées. Levade suivra avec son dictionnaire historique et géographique, en 1824, concernant certes le canton de Vaud tout entier, mais dont les références propres à la Vallée de Joux sont nombreuses.

Et vint Berdez en 1835.

L'industrie n'était pas nouvelle en notre région. Elle avait pris racine avec Vinet Rochat en 1480 sur le cours de la Lionnaz à l'Abbaye. Ni surtout

l'agriculture et l'élevage qui furent introduits dès l'aube de la colonisation. Mais avec la réalisation d'un nouvel état, Vaud, il convenait de prendre d'une manière plus attentive le pouls de la marche, autant de la première de ces activités, que des secondes. D'où l'importante enquête de 1831. A cet égard voir: "La Vallée de Joux en 1831 d'après les rapports de la commission d'enquête commerciale et industrielle" de M. François Jéquier. Opuscule en tous points remarquable qui parut en 1976 dans la Revue historique vaudoise.

A partir de ces matériaux ou sur ces autres qu'il put amasser lui-même à l'époque, S. Berdez pond sa notice. La première du genre qui concerne la région. D'autant plus précieuse. Bourrée d'informations, mais aussi de considérations vraiment prémonitoires. On est loin d'une approche purement romantique. On parle chiffres et méthodes qui font de ce texte un vrai classique qu'il faut vraiment avoir lu pour se faire une idée sérieuse de la situation économique de notre région au début du XIXe siècle et pour comprendre ce qui en fait déjà la complexité.

Texte qu'il faudra néanmoins aborder avec quelque prudence. M. François Jéquier l'a laissé entendre, les chiffres de l'enquête, établis par les différents citoyens chargés de celle-ci, dont aucun n'eut

(voir suite p. 327)

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ VAUDOISE D'UTILITÉ PUBLIQUE,

FAISANT SUITE

A LA FEUILLE DU CANTON DE VAUD ;

PUBLIÉ

PAR M^r. D. A. CHAVANNES,

MINISTRE DU SAINT-ÉVANGILE, PROFESSEUR HONORAIRE DE ZOOLOGIE
DANS L'ACADÉMIE DE LAUSANNE.



TOME III. DU JOURNAL.
Cahiers N^o. 25 à 36.

TOME XXI. DE LA FEUILLE.
Cahiers N^o. 253 à 264.



LAUSANNE.

IMPRIMERIE DES FRÈRES BLANCHARD.

1835.

*Sur l'industrie agricole et manufacturière de la Vallée
du Lac-de-Joux ; par Mr. S. Berdez.*

C'EST toujours un spectacle intéressant que celui d'observer les mœurs d'un peuple, son industrie, ses travaux, la marche progressive de son accroissement et de son bien-être, et les causes qui peuvent y avoir contribué; cet intérêt augmente, si l'on peut remonter aux premiers âges de ce peuple, à son premier établissement, et le suivre dans le développement de son activité. Alors on se transporte en imagination à l'époque de l'arrivée des premiers colons dans la contrée qu'ils ont choisie pour former leur établissement; on assiste à leurs premiers travaux de défrichemens; on les voit surmonter mille obstacles, que leur opposent et les aspérités du sol et le climat de la contrée, les forêts qu'il faut extirper, les marais qu'il faut dessécher, et les eaux qu'il faut diguer et diriger pour en faciliter l'écoulement; si l'on partage leurs peines et leurs fatigues, on s'associe aussi à leurs succès, et on ne les quitte que lorsqu'on voit leur colonie solidement établie, et commencer pour elle ces siècles de bonheur et de prospérité qu'on lui souhaite si ardemment.

Je n'ai pas la prétention, Messieurs, de vous présenter l'histoire de l'établissement d'un tel peuple, il faudrait pour cela une plume plus habile et mieux exercée que la mienne; mais j'ai pensé qu'il n'était pas indigne de votre attention de la porter sur l'état actuel, non d'un peuple, mais de l'une des peuplades les plus intéressantes de notre Canton, qui doit essentiellement au travail et à l'industrie ses moyens d'exis-

tence et l'état de prospérité où nous la voyons aujourd'hui , je veux parler du District de La Vallée du Lac-de-Joux , qui , comme chacun sait , forme une partie de notre Canton , le long de la frontière de France , qui est comprise entre la première et la seconde ligne des montagnes du Jura. Un petit séjour que j'y ai fait il y a quelques années , les renseignements que j'y ai recueillis sur les lieux , et ceux qu'un ami a bien voulu me communiquer , m'ont fourni les matériaux des données statistiques dont je vais avoir l'honneur de vous entretenir.

La Vallée n'était , avant le 12^e. siècle , qu'un désert dont le fond ne se composait que de petits lacs , de marais et de fondrières , et dont les bords étaient couverts jusqu'aux sommets des montagnes par des forêts impénétrables , qui n'étaient habitées que par des ours , des sangliers et autres bêtes féroces ; il n'y avait que quelques chasseurs intrépides qui se hasardassent par fois à franchir cette chaîne de monts , qui semblait la limite du monde civilisé.

La tradition veut cependant qu'un hermite , nommé Pontius , ait habité La Vallée dans le 6^e. siècle , à l'endroit où existe maintenant le village du Lieu. Mais ce n'est guères que depuis l'an 1140 , qu'on commence à avoir des données un peu certaines sur cette contrée. — A cette époque , un Baron de La Sarra , nommé Ewald , fonda l'*Abbaye du Lac-de-Joux* , sur le bord oriental du grand Lac ; on en voit encore l'église et le village , qui en a conservé le nom , et qui forme l'une des trois Communes de La Vallée.

C'est aux Moines de ce couvent qu'on doit les premiers défrichemens qui ont été opérés dans cette contrée. Plus tard , l'an 1480 , l'un des Abbés attira à La Vallée , *Vinet Rochat* et ses trois fils , originaires de Ville-Dieu , en Bourgogne. —

Ces hommes actifs et industriels établirent des forges et des moulins , et furent la souche de cette nombreuse famille Rochat , qui peupla d'abord le village de l'Abbaye , puis s'étendit successivement sur toute La Vallée et jusqu'à l'autre extrémité du côté du Brassus , où elle possédait encore des usines il y a peu d'années.

Mr. le Doyen Bridel a donné dans le Conservateur Suisse un précis historique sur la suite des Abbés , soit Prieurs , de l'Abbaye du Lac-de-Joux , et cela dès l'époque de sa fondation jusqu'à l'an 1536 , qu'elle fut sécularisée , et que son dernier Abbé , nommé *Abel Bessonis* , embrassa la réformation et se maria. — Ce précis historique est suivi d'une notice remplie d'intérêt sur les progrès de culture et de civilisation de cette contrée , sur les revers qu'essuièrent ses premiers habitans , et les obstacles qu'ils eurent à vaincre dans leurs établissemens.

Le District de La Vallée se compose de trois Communes , anciennement on n'en comptait que deux , le Chenit ne fut érigé en Commune que l'an 1646 ; la tradition veut que le nom de cette grande Paroisse , qui compte maintenant plus de 2500 habitans , dérive d'un bâtiment où un chasseur gardait les chiens du Baron de La Sarra.

Cette contrée présente , d'après le recensement officiel fait au mois de Mars 1831 , une population de 4,567 ames , qui est répartie comme suit , entre les trois Communes , qui se composent chacune de divers hameaux.

<i>Le Chenit</i> , dans laquelle se trouve le Sentier , chef-lieu du Cercle du Chenit , et en même temps de tout le District	2555 ames.
<i>Le Lieu</i>	1041 »

(307)

Report 3596 ames.

L'Abbaye, dans laquelle se trouve le Pont,
chef-lieu du Cercle de ce nom, qui comprend
les 2 Communes du Lieu et de l'Abbaye . . . 971 »

Total 4567 ames.

Dans la Commune du Chenit, il y a

525 ménag., dont 385 ont 1 maison.

Dans celle du Lieu . . 258 » » 204 possèdent m.

Dans celle de l'Abbaye, 251 » » 215 avec maison.

En somme . . . 1034 ménages. 804 maisons.

Le territoire du District de La Vallée présente, d'après les
nouveaux plans et cadastres, une superficie de 32,688 poses,
non compris la forêt du Risoud, qui n'a pas
encore été arpentée, et que l'on évalue à
environ 6,000 »

Ce qui présenterait une surface totale de 38,688 poses,
outre les lacs, rivières, et tout ce qui n'est pas susceptible
d'arpentage.

Cette surface est répartie comme suit, entre les trois Com-
munes :

	Jardins.	Prés.	Champs.	Bois.	Pâtu- rages.	Montagnes soit Etivages.
	Poses.	Poses.	Poses.	Poses.	Poses.	Poses.
Le Chenit . . .	22	1077	1326	2702	153	13172
Le Lieu	11	217	896	824	932	4097
L'Abbaye . . .	10	245	945	1259	33	4767
Somm. Poses,	43	1539	3167	4785	1118	22036

Et en ajoutant à ces chiffres la contenance présumée de la
forêt du Risoud, à 6000 poses, le Chapitre des forêts se trouve
porté à 10785 poses.

V 3

La première classe des prés se compose assez généralement de *prés clos*, situés près des habitations, dont ils reçoivent les égoûts; ils se vendent de 2 à 3 francs la toise, quelques parcelles se sont même vendues de 4 à 6 francs; mais ce sont là des prix de convenance particulière, telles que place pour bâtir, pour se procurer un jardin, ou autre dépendance.

La seconde classe se compose de *prés bâtards*, qui se vendent de 8 à 10 batz la toise.

La troisième, qui se rapproche des marais, se vend de 5 à 8 batz.

La quatrième ne se compose plus que de prés complètement marais, ou tourbières; il se vendent de 2 à 4 batz.

Mais encore ces prés marais sont-ils susceptibles de bonifications, j'en ai vu un exemple frappant sur les bords de l'Orbe, en-dessous du Sentier, où l'on me fit voir tout ce que pouvait une culture bien entendue. On m'y fit remarquer une très-belle coupe de trèfle, tandis que les fonds des environs ne présentaient que de la bache.

Si les propriétaires riverains de l'Orbe s'entendaient pour dresser le lit de la rivière, et lui donner plus d'écoulement, ils gagneraient beaucoup de terrain perdu par le nombre prodigieux de contours qu'elle fait depuis le Brassus jusqu'au lac.

On compte une moyenne de 2 poses à 2 $\frac{1}{2}$ poses pour l'hivernage d'une vache.

La première classe des champs se vend de 10 à 12 batz la toise, et même 15 batz dans certaines localités.

La seconde classe de 8 à 10 batz

La troisième de 6 à 8 batz.

On ne sème guères d'autres céréales que l'orge et l'avoine, excepté quelques essais qui ont été faits en froment du printemps, et qui ont assez bien réussi; mais la qualité du grain

n'a pas excédé celle de l'orge, et la quantité en a été très-inférieure, de manière que cette culture a été presque abandonnée dans la Commune du Chenit.

Il n'en est pas tout-à-fait ainsi dans les deux autres Communes du Lieu et de l'Abbaye, qui ont quelques localités privilégiées, comme, par exemple, au-dessus du bameau des Charbonnières et du Pont, où l'on continue à semer du froment, même de celui qui est hiverné. On le vend avantageusement dans la plaine pour semens.

Les habitans de la Commune du Chenit possèdent environ 50 charrues, c'est-à-dire qu'il y a autant d'associations de particuliers pour une charrue, car il y en a fort peu qui aient assez de fonds pour occuper à eux seuls une charrue. — On en compte environ 25 dans la Commune du Lieu et autant dans celle de l'Abbaye.

On cultive la pomme de terre à La Vallée, mais toutes les localités n'y sont pas propres, surtout dans la Commune du Chenit, où la nature marécageuse du sol et les fréquentes gelées empêchent qu'on en plante autant qu'on le désirerait. Cependant, même dans cette Commune, bien des particuliers en récoltent pour leur consommation, et même pour vendre.

En 1817, à la suite de la disette de 1816, le Gouvernement ayant ordonné une évaluation approximative des terresensemencées ou plantées dans tout le Canton, et de leur produit, cette opération présenta le résultat suivant à La Vallée :

Les terresensemencées ou plantées furent évaluées dans la Commune du Chenit à	236 poses.
Et dans celles du Lieu et de l'Abbaye à	530 »

En tout 766 poses.

Et leur produit estimé comme suit :

Le Chenit, 1098 sacs d'orge, 412 d'avoine, et 1000 de pommes de terre.

Le Lieu et l'Abbaye, 1548 sacs d'orge, 961 d'avoine, et 1535 de pommes de terre.

Chaque sac de 8 quarterons, ancienne mesure de Romainmôtier.

Le prix ordinaire de la journée, dans cette contrée, est de 15 batz et la soupe, ou bien 10 batz seulement, si le propriétaire nourrit l'ouvrier.

Le principal produit agricole de La Vallée consiste dans les étivages, soit alpage de ses montagnes; on appelle *étivage* l'étendue présumée de pâturage nécessaire pour l'entretien d'une vache pendant la saison de l'alpage; cette étendue, comme on le comprendra facilement, varie infiniment d'une localité et même d'une montagne à l'autre, selon sa situation, la bonne ou mauvaise qualité du sol, et la durée du temps pendant lequel le bétail peut y trouver sa nourriture.

Une vache, pendant la saison de l'alpage, qui commence ordinairement avec le mois de Juin, et finit à la St. Denis (soit le 9 Octobre), produit en moyenne dans les montagnes de La Vallée cinq pots vaudois de lait par jour, et comme environ quatre pots de lait donnent une livre de fromage, le produit d'une vache sera, d'après ce calcul, de 150 livres de fromage pendant la saison de l'alpage.

Ainsi, le produit de 3652 étivages que présentent, d'après le cadastre, les montagnes de cette contrée, peut être évalué à 5478 quintaux de fromage, année moyenne, qui, appréciés à 25 francs le quintal, offriraient un revenu de 136,000 fr.— Mais cette appréciation est susceptible de beaucoup de variations, suivant le cours des fromages. Il y a quelques années

qu'on l'établissait à 30 et à 32 fr. le quintal, mais les droits énormes dont nos voisins ont frappé l'entrée de nos fromages, l'extension qu'a pris ce genre de fabrication, non seulement dans nos fruiteries de la plaine, mais aussi dans les montagnes voisines de la Franche-Comté et de la Bourgogne, ont fait sensiblement baisser les prix, au grand préjudice de nos propriétaires de montagne.

Ces propriétaires et leurs amodieurs avaient bien indiqué, comme un moyen de remédier à cet état fâcheux des choses, une mesure qui aurait, si ce n'est défendu, du moins imposé la sortie de nos vaches, qui vont en très-grand nombre alper chaque année sur les montagnes françaises du voisinage.

Cette mesure aurait pu peut-être atteindre jusqu'à un certain point son but, mais elle aurait eu l'inconvénient de mettre les propriétaires de bestiaux sous la dépendance des amodieurs de montagnes, et de les priver de la différence du prix de louage qu'ils retirent de leurs vaches. Or, cette différence est un objet de 7 à 8 francs par tête de bétail, ce qui, sur 6 à 8 vaches qu'un propriétaire moyen de la plaine fournira à l'alpage, lui aurait occasionné une diminution de 48 à 64 fr. sur la rente de ses vaches.

Je sais bien que, d'un autre côté, il peut y avoir quelque compensation dans cette différence de rente; les vaches sont moins bien nourries, moins bien soignées sur les montagnes françaises que sur les nôtres; elles ont souvent perdu de leur embonpoint et de leur valeur intrinsèque au retour de l'alpage; enfin, la police sanitaire y est moins bien exercée que chez nous, et par conséquent, le propriétaire court plus de risques que s'il les faisait alper sur les montagnes vaudoises; mais ces considérations générales ne balancent pas dans l'esprit du propriétaire de bétail, l'augmentation aussi considé-

nable de rente qu'il peut retirer de son bétail en le confiant aux fermiers français, plutôt qu'à ceux de notre pays.

Le prix des montagnes se calcule généralement par la quantité de bétail qu'on peut faire alper; il varie à La Vallée depuis 300 à 400, et jusqu'à 500 francs la vache; il était plus considérable jadis, lorsque nos fromages entraient librement en France et en Italie. Il faut espérer que les facilités qu'on a obtenues pour le transit et l'embarquement de nos fromages en France pour l'Amérique, rendront à cette branche importante de notre exploitation agricole toute l'activité dont elle est susceptible.

Les fromages qui se fabriquent à La Vallée jouissent d'une réputation distinguée et se vendent dans l'étranger à-peu-près comme ceux des Alpes et de la Gruyères; on n'en fait pas la distinction sur les tables de Paris et dans les autres grandes villes de France.

On a commencé à fabriquer chez nous des fromages persillés, dits de *Gex*, ainsi que des vacherins du *Mont-d'Or*, qui ne le cèdent en rien à ceux qu'on tire de ces localités.— Je connais deux propriétaires à La Vallée qui exploitent leurs montagnes de cette manière, et qui y trouvent fort bien leur compte. — Il serait étonnant, en effet, que nos montagnes, ayant une bien meilleure qualité d'herbes que celles de la Franche-Comté et de la Bourgogne, nous ne fussions pas en état de produire les diverses espèces de fromages qui plaisent le plus aux consommateurs.

Leur fabrication tient bien moins à la nature des herbages qu'à la manipulation; il n'y a qu'à sortir de l'esprit de routine et de paresse qu'on ne voit que trop souvent se manifester chez nous, et qui est cause que l'on éprouve une certaine

répugnance à essayer de nouveaux procédés , et à ne pas faire comme on a toujours vu faire dans la maison paternelle.

Il en est de la fabrication des fromages comme des produits de manufactures , il faut savoir se conformer au goût des consommateurs , et varier ses façons au gré de leurs désirs et je dirai de leurs caprices , et s'il en est qui préfèrent le Chester et le Parmesan à nos fromages de Gruyères , nous devons nous mettre en mesure de les satisfaire , surtout si nous pouvons les vendre 7 à 8 batz la livre au lieu de 3.

C'est ce que paraît avoir compris Mr. Quillard , fermier du domaine de Prangins , qui vient d'annoncer qu'il a établi à la bergerie , près de Nyon , une fabrication de fromages faits à l'instar de ceux de *Brie* , près Paris.

Pourquoi , en effet , à l'instar de ce qui a été tenté et de ce qui réussit à Vevey pour les vins mousseux champagnés , dont le débit prend tous les jours plus d'extension , ne pourrions-nous pas aussi parvenir à fabriquer ces fromages de luxe , qui se paient si cher à Londres , à Paris et ailleurs , et que l'on introduit jusque dans notre propre Canton ; car il est bon d'observer ici que , d'après les comptes des péages , il a été importé , en 1834 , 35 quintaux de fromages étrangers.

Le produit des fromages serait sans doute un beau revenu pour les habitans de La Vallée , si c'étaient eux qui fussent propriétaires des montagnes , mais malheureusement il n'en est pas ainsi , les grosses montagnes sont en général la propriété , ou des Communes , ou de propriétaires forains.

Sur les 2381 étivages qui existent dans le territoire du Cheuit , un septième environ appartient à la Commune , quatre septièmes sont la propriété des villes de Morges et de Lausanne , et de quelques propriétaires de la plaine ; les habitans

de la Commune n'en possèdent ainsi que deux septièmes, qui consistent à cinq ou six petites montagnes de 20 à 40 vaches.

Il en est à-peu-près de même dans les deux autres Communes du Lieu et de l'Abbaye; les petits propriétaires y sont cependant proportionnellement plus nombreux qu'au Chenit, ce qui provient de ce que la population y est plus agricole qu'industrielle, tandis que c'est l'inverse dans la première.

Les habitans de La Vallée y suppléent par les pâturages, tant communaux que particuliers, qu'ils possèdent dans le fond du vallon et dans quelques localités rocailleuses à portée des hameaux. — Ces pâturages, qui ne sont pas considérés comme des montagnes, sont cependant assez considérables, puisqu'ils présentent au cadastre une contenance d'environ 1100 poses, et que dans la seule Commune du Chenit, qui n'en a que 153 poses, on hiverne environ 700 vaches laitières, 200 génisses et 80 chevaux, sans compter une centaine de chèvres et moutons.

Les petits pâturages à portée des habitations sont aussi très-recherchés, et on les paie jusqu'à fr. 400 la vache.

Telles sont, en résumé, les ressources agricoles que La Vallée fournit à ses habitans, et comme les plus belles propriétés consistent en montagnes qui appartiennent la plupart aux Communes et aux propriétaires forains, il est évident que ces ressources alimentaires ne sauraient suffire à une population de plus de 4500 âmes, et qu'elle est obligée de tirer du dehors une bonne partie de ses approvisionnemens en grains et autres denrées, car, à l'exception de quelques cerisiers et pruniers, on ne voit dans cette contrée point d'arbres fruitiers.

Aussi arrive-t-il de la plaine et des Départemens français de la frontière, lorsque l'entrée des blés est permise chez nous, des quantités considérables de grains, de farines et de

pain , de même que des fruits et des légumes de toute espèce, qui se débitent avantageusement au Pont et au marché du Brassus.

Mais si, sous le rapport des richesses agricoles, le district de La Vallée n'a pas été favorisé, ses habitans ont trouvé le moyen de suppléer par l'industrie à ce que le peu de fertilité de leur sol et l'âpreté du climat leur ont refusé. Je dirai même que grâce à leur travail, à leur économie et à leur frugalité, il y a peut-être chez eux plus d'aisance et de contentement d'esprit que dans bien des ménages de la plaine, même de ceux des parties de notre Canton qui sont les plus favorisées par la richesse de leur sol, ou par leur position qui les met à même d'exercer des métiers lucratifs.

Je mettrai d'abord en première ligne, comme se rattachant aux ressources locales, celles que les habitans de La Vallée tirent de l'exploitation et du commerce des bois.

On a vu plus haut qu'il existait dans cette contrée 4785 poses de forêts, sans compter celle du Risoud appartenant à l'Etat, qui contient environ 6000 poses.

Mais ce serait se faire une grande illusion que d'envisager comme bois toute cette étendue de forêts; non seulement elles sont parsemées de clairières très-considérables, mais le sol de la plupart est couvert de beaucoup de rochers qui réduisent sensiblement la contenance du terrain boisé; c'est particulièrement le cas de la forêt du Risoud, qui forme la 2^e. ligne du Jura, et qui ferme La Vallée du côté de France.

On est vraiment étonné quand on parcourt cette forêt, de voir la quantité de rocs qui couvrent son sol, et sur lesquels poussent des plantes de bois; l'on se demande comment il est possible que des arbres puissent croître dans de pareilles localités; cependant, malgré les nombreuses dévastations auxquel-

les le Risoud est exposé de la part des voisins de la frontière, malgré les ouragans qui renversent des milliers de plantes, malgré tout ce qu'on y coupe chaque année pour les besoins des habitans de La Vallée et même pour vendre, cette forêt contient encore de fort belles plantes dans certains cantonnemens; mais combien d'années ne faut-il pas pour en produire une, dans un terrain aussi aride, qui ne présente que peu ou point de terre végétale. On compte qu'il faut de 80 à 100 ans pour produire une plante ordinaire. — Une personne de la contrée, et en qui j'ai toute confiance, m'a assuré avoir compté sur le tronc de l'une plus de 500 veines, et encore, me disait-elle, il en restait peut-être tout autant que je n'ai pu reconnaître, vu que dans le centre elles se confondaient tellement ensemble qu'on ne pouvait plus les distinguer; à ce compte-là, cette plante aurait eu de 800 à 1000 ans; elle remonterait ainsi à l'époque de la construction de notre Cathédrale, qui date de l'an 1000 de l'ère chrétienne.

Cette forêt est infiniment précieuse aux habitans de La Vallée, comme au reste du pays; elle fournit de magnifiques bois de constructions, des planches, des boiseries remarquables par la belle qualité et la finesse du bois bien supérieur à tout ce que nous connaissons, aussi sont-ils fort recherchés à Genève et en France, d'où ils s'exportent jusqu'à Lyon et Marseille.

On peut dire que tout le Canton est intéressé à la conservation de cette belle forêt, mais les habitans de La Vallée le sont encore plus particulièrement à raison du droit d'usage qu'ils y possèdent et en vertu duquel le gouvernement leur fait marquer chaque année une certaine quantité de plantes pour leurs besoins et l'entretien de leurs bâtimens, généralement construits en bois.

Cette distribution s'est élevée à environ 800 plantes de sapin pour chacune des années 1828 et 1829, sans compter le bois de hêtre pour chauffage.

Mais l'état de dépérissement de la forêt et les dévastations auxquelles elle est exposée malgré la surveillance active de 13 garde-forêts, secondés par la gendarmerie, font craindre qu'on ne puisse long-temps fournir à des coupes aussi considérables. Aussi s'occupe-t-on à établir un système d'aménagement pour le Risoud et à reboiser les nombreuses clairières qui s'y trouvent ; car ce serait un grand malheur pour le pays si l'on ne parvenait pas à rétablir la proportion qui doit nécessairement exister entre l'accroissement annuel du bois et les coupes que l'on fait chaque année. — La position des habitans de La Vallée pourrait devenir des plus fâcheuses, aussi est-il de leur plus grand intérêt de seconder les mesures que prend le Gouvernement pour le repeuplement de cette forêt, puisque si elle venait à se détruire, non seulement on ne pourrait plus leur faire les distributions annuelles d'usage, mais les sources qui alimentent les fontaines de leurs montagnes et qui fertilisent leurs prairies, pourraient bien s'en ressentir, car il est bien connu que rien n'est plus propre à maintenir la fraîcheur et l'humidité nécessaire à la végétation, que les forêts placées sur les sommités des montagnes, et qui retiennent les nuages et les brouillards.

L'exploitation des bois occupe une partie des habitans de La Vallée, et tandis que les uns abattent les arbres dans la forêt, d'autres les scient en billons, et les préparent pour les divers usages auxquels ils sont destinés ; quelques particuliers, notamment au hameau de la Frasse, fabriquent une quantité de futailles, de tines, d'ustensiles et de meubles en bois, qu'ils vendent avantageusement sur les marchés de Lansanne et de

Morges, et même jusqu'à Genève. — C'est là une industrie qui tend à décupler la valeur du bois, et qui mérite d'être encouragée beaucoup plus que l'exportation des bois bruts.

Il serait à désirer que cette fabrication fut imitée au Pays-d'Enhaut, où l'on fait des coupes considérables, qui sont flottées par la Sarine à Fribourg et Soleure, et qu'on vend pour un prix si minime, qu'une coupe à une très-petite distance de la grande route et du village de Rossinière, qu'on évaluait à 3000 moules, a été cédée, il y a quelques années, pour 1200 francs, ce qui revenait à 4 batz le moule.

Si, au lieu de le vendre de cette manière, on en eut fabriqué, comme à La Vallée, des fustes, des tines, des cuviers et des ustensiles, ou seulement des échalats, qui se seraient fort bien vendus sur le marché de Vevey, on aurait bien certainement décuplé cette somme, et cette industrie aurait laissé un prix de main-d'œuvre à une foule de pauvres qui en ont le plus grand besoin, et diminué d'autant la somme considérable de secours que la Commune est dans le cas de leur distribuer, et qui sont bien loin d'avoir le même résultat moral pour le pauvre, que le pécule qu'on les obligerait à gagner par leur travail.

J'en viens maintenant aux *industries de fabrique*, qui sont exercées à La Vallée. Il n'y a pas plus d'un siècle que l'on ne connaissait encore dans cette contrée d'autre industrie que celles du défrichement et de l'exploitation des forêts, et du soin des troupeaux; les communications au-dehors étaient fort rares, point de routes pour les favoriser, la civilisation était fort retardée, mais aussi les mœurs étaient simples et les besoins bornés.

Quelques jeunes gens cependant s'étant mis à voyager, l'un d'eux, nommé Olivier Meylan, rentra chez lui l'an 1740, après

après avoir fait un apprentissage d'horlogerie. — Il paraît qu'il avait mis à profit son séjour dans l'étranger, car il s'établit et forma bientôt quelques ouvriers, qui s'associèrent en corporation, soit *maîtrise*, qui n'admettait à l'exercice de cette profession que ceux des apprentis qui pourraient produire un ouvrage de leurs mains, que l'on appelait *chef-d'œuvre*, et qui consistait en une pièce, soit mouvement complet dans toutes ses parties.

Les progrès de cette association d'ouvriers furent tels, qu'au bout d'une vingtaine d'années, le numéraire importé dans la Commune du Chenit, par l'exploitation de cette branche d'industrie, fit doubler le prix des fonds.

Il est à remarquer que leur premier débouché fut la ville de Vevey, qui avait alors plusieurs fabriques; moi-même je suis le descendant de l'un de ces fabricants en gros, et j'ai souvent entendu dire dans la maison paternelle, que mon grand-père occupait à Vevey une cinquantaine d'ouvriers, et tout autant, peut-être, à La Vallée et dans d'autres localités. — Dès-lors ce genre de commerce a pris une autre direction, et s'est fixé à Genève et dans les montagnes de Ste. Croix et de Neuchâtel.

L'horlogerie, comme tant d'autres branches de commerce et d'industrie, a dû subir les chances des évènements politiques qui se sont succédés depuis 50 ans; elle a eu ses époques de prospérité, comme de stagnation et de décadence, et si elle se maintient encore à La Vallée, elle le doit à d'habiles ouvriers, qui soutiennent honorablement la réputation qu'ils se sont acquise à Genève, à Paris, et ailleurs, par la bonne qualité et le fini de leurs ouvrages, qui sont recherchés à l'étranger, et qui s'expédient, non seulement dans toute l'Europe, mais en Amérique et dans l'Inde, où ils trouvent des débouchés avantageux.

Années 1834 et 1835.

X

On compte dans la Commune du Chenit 470 ouvriers horlogers, dont les produits sont évalués à 150,000 fr. chaque année. Dans ce nombre se trouvent quelques faiseurs d'échappemens et une trentaine de finisseurs, branche qui a été importée depuis peu d'années, et dont on attend les plus heureux résultats.

Le Pont compte 128 ouvriers, dont les produits sont évalués de 40 à 50 mille francs.

Le prix du travail varie selon la nature de l'ouvrage et l'habileté de l'ouvrier; il s'élève jusqu'à 6 et 8 fr. pour de certaines branches, la plupart gagnent de 2 à 3 francs par jour.

Il y a aussi à La Vallée un certain nombre de lapidaires, dont l'industrie consiste à tailler les pierres fines et fausses; cette branche n'a pas conservé le même degré d'activité qu'elle avait jadis, elle s'est aussi ressentie des évènements politiques. Cependant, malgré les circonstances défavorables où elle se trouve placée, elle ne laisse pas que d'occuper encore de 100 à 120 ouvriers, tant hommes que femmes; car celles-ci sont fort habiles dans cette partie, et peuvent encore gagner de 7 à 8 batz par jour.

On trouve encore à La Vallée un bon nombre de fabricans de boîtes à musique; cette branche avait pris une grande extension il y a quelques années, mais comme l'horlogerie, elle s'est aussi ressentie des circonstances politiques des divers pays où s'écoulaient ses produits, la mode si changeante et la concurrence ont forcé les fabricans à réduire considérablement le prix de leurs ouvrages, et ce qu'ils vendaient il y a 15 ans 4 ou 5 louis, ils le cèdent maintenant pour 20 fr. et même un louis.

Messieurs les frères Lecoultré, au Chenit, se distinguent dans ce genre de fabrication; bons musiciens, leurs pièces se

font remarquer par la justesse et la pureté des sons , aussi bien que par le choix des morceaux.

Indépendamment des boîtes à musique, on fabrique encore une foule de petites pièces à musique, qui se placent dans des montres, des bagues et autres bijoux ; j'ai vu dans ce genre un petit serin qui sifflait deux airs ; rien de plus délicat que ces petits ouvrages.

La coutellerie est encore une branche d'industrie qui est exploitée au Brassus ; on y fabrique des couteaux, des rasoirs, qui sont avantageusement connus par leur bonne trempe, et si les fabricans savent une fois donner à leurs ouvrages ces formes agréables et cet air de fini qui les recommandent au premier coup-d'œil, nul doute que leurs produits ne jouissent dans le dehors d'une réputation distinguée.

Il y avait, il y a encore peu d'années, des forges au Bràssus, qui s'occupaient, comme à Vallorbes, de la fabrication des instrumens d'agriculture ; mais elles ont été abandonnées et changées en scieries ; on avait bien eu l'idée d'établir à La Vallée des hauts fourneaux, pour utiliser les mines de fer qu'on sait y exister, ainsi que les bois qui se perdent au Risoud, mais lorsqu'on a été convaincu que ce genre d'exploitation nous consommerait environ 2000 toises de bois annuellement, on a trouvé qu'il était préférable de continuer à tirer le fer de l'étranger et de conserver nos bois.

Si les hommes à La Vallée s'occupent à diverses fabrications, les femmes n'y restent pas en arrière ; non seulement il en est qui font les parties les plus délicates de l'horlogerie, telles par exemple que les pignons ; mais elles travaillent encore exclusivement à plusieurs branches, telles que les dentelles, les blondes, les broderies, qu'elles écoulent à Genève. J'ai vu de très-beaux ouvrages en ce genre dans les hameaux

du Solliat, de Derrière-la-Côte, et de la Combe-Moussillon ; mais cette partie se ressent de la concurrence que lui portent les tulles et les points étrangers, ce qui a forcé de baisser aussi la main sur nos articles de fabrication indigène.

Le tressage des pailles avait aussi été tenté à La Vallée, mais soit la difficulté de se procurer des pailles convenables, soit peut-être qu'on trouve plus d'avantages à s'exercer à d'autres genres d'industrie, cette partie ne s'est pas soutenue.

Après avoir indiqué les divers genres d'industries qui sont exercés à La Vallée, il me reste à dire un mot sur la manière dont elles sont exploitées.

La population de cette contrée est à-la-fois agricole et industrielle. Dans presque toutes les maisons, vous trouvez un ou plusieurs métiers exercés simultanément dans le même appartement, par les divers membres de la famille ; le père, la mère et leurs enfans y travaillent dès que leurs occupations domestiques ou rurales et le soin des récoltes ne réclament pas leur présence ailleurs. De cette manière, il n'y a aucune perte de temps, la faux et la charrue, la fourche et le rateau, succèdent à la lime et au fuseau, dès que l'époque des occupations agricoles est arrivée, et rien n'est plus intéressant que de voir, dans le temps des fenaisons, toute cette famille se livrer à ces travaux champêtres dans l'enclos qui se trouve autour de la maison d'habitation ; car si les propriétés, excepté les montagnes, sont très-divisées à La Vallée, elles ont du moins cet avantage d'être en général composées de petits domaines de 4 à 5 poses, sur lesquels vit la famille, et qu'elle fait valoir par elle-même.

Si vous entrez dans l'une de ces maisons, vous trouverez ordinairement une grande pièce, ayant plusieurs croisées, devant lesquelles se trouvent placés tout autant d'établis

d'horlogers et autres métiers , auxquels sont occupés les membres de la famille, depuis le père jusqu'au plus jeune des enfans , qui commence à faire son apprentissage sous la direction paternelle , ou celle des aînés. Cette vie de famille a un grand avantage , les habitudes d'ordre et de moralité doivent singulièrement y gagner ; les enfans demeurant sous la surveillance et l'inspection de leurs parens , ne sont pas exposés , comme dans les grands ateliers , à entendre tous ces mauvais propos , tous ces discours dangereux et corrupteurs , qui viennent pervertir leur jeunesse et détruire dès les premiers instans de leur apprentissage et de leur entrée dans le monde , les bons principes qu'ils pouvaient avoir reçus dans la maison paternelle.

Aussi remarque-t-on chez l'habitant de La Vallée des principes religieux , un esprit d'ordre , d'économie , et de goût pour le travail , que n'ont pas toujours nos ouvriers des villes , qui contractent des habitudes toutes opposées.

Il résulte de-là , pour les premiers , que ce qu'ils gagnent leur profite mieux , qu'ils savent mieux l'économiser , et qu'ils peuvent par conséquent livrer leurs ouvrages à des prix inférieurs , n'ayant pas à supporter cette foule de dépenses que le luxe ou le goût du plaisir les porte à faire ou à rechercher dans les villes.

Un établissement qui ne remonte pas à plus de 20 ans en arrière , ne peut que contribuer à assurer le bien-être et la prospérité de cette intéressante population , je veux parler de la caisse d'épargnes qui fut fondée dans la Commune du Chenit en 1816.

En 1826 , lorsque je fis une excursion à La Vallée , cette Caisse comptait à peine 10 ans d'existence , et déjà on y avait placé une somme de passé 26,000 francs. Aujourd'hui les

placemens s'élèvent à la somme de francs. Si l'on réfléchit qu'une bonne partie de ces placemens sont le produit du pécule qu'une foule d'ouvriers et d'ouvrières y apportent chaque mois, et même chaque semaine, l'on conviendra que l'établissement de la Caisse d'Epargnes a été un véritable bienfait pour la Commune du Chenit, et que si ses habitans continuent à persévérer dans les mêmes dispositions, ils pourront parvenir à un état d'aisance et de prospérité qui leur permettra de s'affranchir insensiblement des dettes qui pèsent encore sur leurs fonds.

Cet établissement a eu encore cet autre avantage, de développer chez plusieurs d'entr'eux ces sentimens d'honneur et de piété filiale qu'on aime à trouver chez un peuple.

Si je ne craignais pas de fatiguer l'assemblée, en étendant les bornes de cette notice, déjà trop longue, je pourrais en citer plusieurs exemples touchans.

Je ne puis cependant me refuser au plaisir d'en faire connaître deux, qui m'ont paru dignes d'exciter au plus haut degré l'intérêt de la Société.

Le premier concerne la famille d'un ami, qui me l'a signalé dans une lettre; c'est lui-même que je vais laisser parler :

« Il y a environ 20 ans, que mon oncle Louis se trouva
» tout-à-fait ruiné par suites de pertes éprouvées dans une
» manutention assez considérable de montagnes. Conser-
» vant un sentiment d'honneur, et ne voulant pas être à la
» charge de sa famille et à son pays, il partit avec sa femme
» et six enfans, pour exploiter une ferme située à deux lieues
» de Lyon.

» Ayant réussi passablement dans la direction et la culture
» de cette ferme, mais ne voyant d'autre perspective dans
» cette entreprise agricole que celle de végéter péniblement

» loin de sa patrie , il prit le parti d'y revenir. Il se fit pré-
» céder de deux années par un de ses fils , qui , lors de l'ar-
» rivée de la famille , se trouva déjà avoir appris la profes-
» sion d'horloger.

» Ce jeune homme , vrai modèle d'un désintéressement
» assez rare , au lieu de consacrer les fruits de son travail à se
» former pour lui-même un établissement particulier , se dé-
» voua entièrement à l'idée d'en préparer un pour son père
» et ses frères , à deux desquels il apprit sa profession , tout en
» pourvoyant lui-même à leur entretien pendant cet appren-
» tissage.

» Il trouva moyen en même temps de gagner assez pour
» pouvoir placer quelques louis à la Caisse d'Épargnes , ce qui
» fut pour lui et pour ses frères un encouragement dont ils ont
» si bien profité , que dans l'espace de 4 années ils ont payé
» 2536 francs , sur un petit domaine qu'ils avaient acquis en
» 1814 pour 4856 francs. Et ils espèrent pouvoir s'affranchir
» complètement des 2320 francs qu'ils restent devoir sur
» cette propriété. Et actuellement ce domaine vaut au moins
» 6000 francs.

Le second trait , et j'en ai été le témoin , m'a été fourni par une jeune fille.

On me conduisit un jour dans une maison isolée , située en dessous du hameau du Sentier et qui servait d'hôpital à la Commune , là je trouvai une famille composée du père , de la mère et de trois jeunes filles. Les parens étaient occupés autour de la maison , et les jeunes filles étaient autour d'un établissement de lapidaire , que l'aînée , qui pouvait avoir une 15^e. d'années , faisait aller avec une très-grande activité.

Je la questionnai un peu sur les circonstances de ses parens et sur ce qu'elle pouvait gagner à cette industrie ; elle me ré-

pondit avec beaucoup d'ingénuité, et elle me dit qu'elle ne tarderait pas à apprendre la profession à ses sœurs; puis elle ajouta d'un ton pénétré : *Et j'espère, Monsieur, que bientôt, grâce à notre travail, nous ne serons plus à la charge de la commune.*

Je ne puis dire l'impression profonde que firent sur moi ces paroles d'une jeune fille, qui avait compris que je connaissais la position de sa famille, et qui venait me témoigner d'une manière aussi énergique combien elle la sentait vivement, et le désir qu'elle avait de l'améliorer, et de soustraire sa famille à l'espèce de honte qu'elle trouvait à la voir obligée de recourir à l'assistance publique.

Hélas! je ne pus faire qu'un bien triste retour sur la plupart des individus de la classe pauvre de nos villes et de la campagne, qui, bien différens de la jeune fille, croient ne pouvoir jamais assez demander aux bourses de leurs Communes, et envisagent, comme un droit, comme un bien acquis qui leur est dû, le secours, la prébende à laquelle ils pourraient suppléer par leur travail, celle-ci devant être exclusivement réservée au vieillard, à l'infirme, à la veuve, et à l'orphelin.

Lausanne, le 20 Juin 1835.

forcément la même approche du travail qui lui était ainsi confié, sont à prendre avec des pincettes! Non pas qu'ils soient faux, mais très certainement imprécis, avec des indications incomplètes. Et ne peuvent par conséquent restituer avec une précision totale la situation économique qui se présentait alors. Il s'agit-là, dirons-nous, d'une base, d'une base sérieuse qu'il conviendrait de mettre en parallèle ou de compléter avec les différentes statistiques que nous livreraient les archives communes et même cantonales. Quoique ces statistiques soient trop rares.

Cette notice de Berdez n'est donc pas à considérer comme un texte définitif, mais comme une large ouverture sur le passé économique riche et varié de notre région, les premiers pas dans le sens d'une plus vaste étude sur le même sujet.

Les Charbonnières, fin mai 1993

Remy Pochon

*Achévé d'imprimer en septembre
1993, sur la machine du Pèlerin
aux Charbonnières*